

## Paysages de France dénonce "l'incroyable proposition du PNR de Corse..."

Rédigé par Charles Monti le Lundi 19 Juin 2017 à 18:56 | Modifié le Lundi 19 Juin 2017 - 23:58

Dans un communiqué l'association **paysages de France** reprend sa croisade contre la prolifération des panneaux publicitaires en Corse. Sous le titre "l'incroyable proposition du PNR de Corse..." l'association dénonce, avec force, cette proposition qui, selon elle, préconise de "polluer le parc à coup de panneaux publicitaires au lieu de le dépolluer, veiller au respect du Code de l'environnement, participer à la reconquête de l'identité de la Corse !"



Le communiqué de l'association :

*Le Parc naturel régional de Corse est actuellement dans la phase finale d'écriture de sa charte [1].*

*Certaines propositions concernant la publicité sont ahurissantes. Entre autres, l'institution de règlements locaux de publicité ayant pour finalité de rendre "légaux" des panneaux actuellement installés en violation du code de l'environnement !*

*« Objectif opérationnel (...) identifier les zones impactées par de l'affichage illicite. Zones qui devront bénéficier prioritairement de la mise en place concertée d'un règlement local de publicité [RLP(i)], pour une mise en conformité, lorsque cela est possible, de ces zones à enjeux (...) »*

*Le projet de charte se propose donc de polluer le parc au lieu de faire respecter la loi et de le dépolluer !*

***Mais la plus effarante des propositions est bien celle-ci :***

*« Expérimenter [...] des dispositions permettant d'intégrer des publicités en et hors agglomération, et des pré-enseignes hors agglomération dans le cadre de l'adaptation*

*réglementaire envisagée par la CTC » (page 132 du rapport de charte).*

### **Le parc complice du travail de sape des afficheurs !**

*Dès juillet 2015, alors que, pour la première fois, des citoyens viennent d'exiger du préfet de Haute-Corse qu'il fasse appliquer la réglementation (code de l'environnement) destinée à protéger les paysages de Corse de l'invasion et de la pollution publicitaires, un collectif d'afficheurs se met en ordre de bataille pour qu'on ne l'applique pas !*

*Sa première cible : l'Assemblée de Corse ! Sa méthode : circonvenir cette dernière en la désinformant grossièrement.*

*C'est ainsi qu'un groupe de pression aux pratiques d'une autre époque diffuse alors auprès de l'Assemblée des informations totalement mensongères laissant croire notamment que le respect de la loi conduirait à interdire toute publicité dans toutes les communes de Corse (excepté Bastia et Ajaccio).*

*D'où une demande dudit groupe de pression de modifier radicalement la réglementation afin :*

- d'ouvrir à de simples bourgades les vannes de la pollution publicitaire "grand format" qui défigure les "grandes" villes et leurs abords ;*
- de polluer en toute impunité les paysages de bord de route.*

*Le comble est que cette manipulation éhontée aboutit bientôt à une demande officielle d'adaptation réglementaire.*

*Et aujourd'hui, c'est sur cette base que le PNR propose de saccager un territoire qu'il a au contraire pour vocation de réhabiliter.*

### **Prime à la délinquance !**

*Le PNRC deviendrait ainsi le premier parc naturel régional dont l'un des objectifs affirmés serait de donner une véritable prime à la délinquance en "régularisant" les panneaux installés en violation du code de l'environnement dans des agglomérations qu'ils défigurent !*

*Plus délirant et scandaleux encore : le parc se fait le supplétif d'un lobby qui, violant la loi depuis des décennies, prétend imposer aujourd'hui sa propre "loi" et, notamment, remettre en question le principe sacro-saint de l'interdiction de la publicité hors agglomération.*

*Défendre, aux côtés de l'Assemblée de Corse, l'un des socles majeurs de l'identité de la Corse et de son essor*

*Les paysages, naturels, ruraux et urbains sont une des composantes majeures de l'identité et de l'âme de la Corse.*

*Les bataillons de panneaux publicitaires qui gangrènent, défigurent et banalisent tant de villes en France n'ont rien à faire en Corse.*

*Vouloir transposer à l'échelle de la Corse cette monstrueuse pollution et ce vecteur*

*insidieux de banalisation du territoire, c'est non seulement violer l'identité de la Corse et porter atteinte à son rayonnement, mais c'est également saper l'un de ses principaux atouts économiques.*

*Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) le dit. [2] L'Assemblée de Corse a approuvé ce dernier à l'unanimité. [3]*

*Ensemble, défendons la Corse contre un lobby qui veut faire son beurre sur le dos de la Corse et lui imposer son diktat.*

### **Enquête publique : urgence**

*Il ne reste que quelques jours (jusqu'au 20 juin 2017) pour prendre la parole dans le cadre de l'enquête publique ! Possibilité de participer en ligne, sur un registre dématérialisé : Déposer une observation.*

----

*[1] Projet de charte téléchargeable sur le site : Charte PNRD Dossier 07A  
(<http://www.charte-pnrc.fr/pnrc/42-telechargements.html>)*

*[2] « Le caractère naturel et culturel des paysages est aujourd'hui le principal motif de déplacement des touristes et est donc source de reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur. Ces caractéristiques et cette image qui font sa notoriété jouent donc un rôle essentiel en ce qui concerne le développement économique du territoire. L'attractivité de la Corse, valorisée par cette identité singulière et revendiquée, n'est pas uniquement importante parce qu'elle est capable d'attirer des touristes, des investisseurs financiers, des tournages de films, des artistes en résidences ... Elle est importante également pour la diaspora et fait partie d'un socle commun pour la majorité des résidents. » (PADDUC - diagnostic - P. 40)*

*[3] Délibération du 2 octobre 2015, n° 15/235, de l'Assemblée de Corse.*